

Ce fichier a été téléchargé le jeudi 11 août 2022 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
25 juin 2014

- [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Législation, *Musée Criminocorpus* publié le 25 juin 2014, consulté le 11 août 2022.
Permalien : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17556/>

Code civil

Section I — Des conditions requises pour la validité du contrat

Extrait

Article 1969

Version du 10 mars 1804

Texte source : *Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.*

Elle peut être aussi constituée, à titre purement gratuit, par donation entre-vifs ou par testament. Elle doit être alors revêtue des formes requises par la loi.

Version du 1 janvier 1878

Texte source : *Modification de l'orthographe.*

Elle peut être aussi constituée, à titre purement gratuit, par donation [entre vifs](#) ~~entre-vifs~~ ou par testament. Elle doit être alors revêtue des formes requises par la loi.